

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1748

11 juillet 2012

SOMMAIRE

1741 Asset Management Funds Sicav	83903	LXFR004	83897
4T S.A.	83898	LXFR005	83897
Ateneum Investmentsgesellschaft S.A.	83900	Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l.	83898
Earl Place (Luxembourg) Holding SA	83896	Magic Newco S.à r.l.	83858
Hexavest S.à r.l.	83884	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany	83899
In-Visible Productions S.à r.l.	83883	Man Investments (Luxembourg) S.A.	83900
Laontae Flamingo S. à r.l.	83880	Market Vectors S.A.	83900
LEG II Laatzen S.à r.l.	83881	Martinson Trigon Holdings S.A.	83901
Lehner Investments Advice S.A.	83882	Martinson Trigon Holdings S.A.	83900
Lehner Investments Advice S.A.	83882	Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	83901
Leipzig Anlagegesellschaft A.G.	83883	Matterhorn Mobile Holdings S.A.	83901
Le Palmier S.A.	83880	Matterhorn Mobile S.A.	83902
Le Plaisir dans l'Assiette	83881	Matterhorn S.à r.l.	83902
Ligustika Invest S.A.	83883	Mawared International S.A.	83903
Lindinger Holding S.A.	83889	Melbury Park Capital S.à r.l.	83902
LMF Lux	83883	M.L.C. & Partners S.A.	83898
Locart Construction S.A.	83888	MSREF Turque S.à r.l.	83888
Louby S.A.	83892	Munch S.à r.l.	83902
LOYS Sicav	83892	Niel Natural Resources Investments S.A.	83875
LPOV Holdings 1 S.à r.l.	83892	Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A.	83899
LPOV Holdings 2 S.à r.l.	83892	SBN (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	83890
LS Patrimoine S.C.A.	83893	SCI Invict-Immo 1	83878
LTIC S.A.	83881	Société Luxembourgeoise de Négoce International S.A.	83894
Lussemburgo Gestioni S.A.	83893	Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	83890
Luxange S.A.	83894	Syrval S.A.	83899
Luxberg S.A.	83881	Terryglas S.à r.l.	83888
Luxembourg Fund Services	83895	Utilifin	83882
Luxgate	83880	Wegelin Asset Management Funds Sicav	83903
Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A.	83878		
LuxOr Services	83880		
Lux S.A.	83893		
LXFR001	83895		
LXFR002	83896		
LXFR003	83896		

Magic Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.479.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary, residing in Sanem.

There appeared:

Tahoe Cayman Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 265063 ("Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 May 2012 in San Francisco, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of "Magic Newco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 167479, incorporated pursuant to a notarial deed on 13 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 March 2012 number 755 and last amended pursuant to a notarial deed on 26 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 May 2012 number 1204 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Creation of four (4) different classes of shares being class A shares, class B shares, class C shares and class D shares;
2. Conversion of all twenty thousand (20,000) shares of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each into two million (2,000,000) class A shares with a par value of one US cent (USD 0,01);
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty thousand United States Dollars (USD 580,000) up to a new amount of six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) through the issuance of
 - thirteen million (13,000,000) class A shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each;
 - fifteen million (15,000,000) class B shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each;
 - fifteen million (15,000,000) class C shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each; and
 - fifteen million (15,000,000) class D shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each;
4. Full restatement of the Company's articles of association.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create four (4) different classes of shares, the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares, each share of each class having a par value of one US cent (USD 0.01) (the "Creation").

Each share of each class of shares shall entitle its holder to one vote at a general meeting of shareholders and to such further rights as set forth in the Company's articles of association, as restated pursuant to the fifth resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all issued twenty thousand (20,000) shares of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each into two million (2,000,000) class A shares of the Company having a par value of one US cent (USD 0.01) each (the "Conversion"). The Conversion shall become effective simultaneously with the Creation and the issuance of the new shares in the Company pursuant to the third resolution below.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of five hundred eighty thousand United States Dollars (USD 580,000) to a new amount of six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) through the issuance of the following classes and amounts of shares:

- 1) Thirteen million (13,000,000) class A shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each;
- 2) Fifteen million (15,000,000) class B shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each;
- 3) Fifteen million (15,000,000) class C shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each; and

4) Fifteen million (15,000,000) class D shares with a par value of one US cent (USD 0.01) each; (the “Issued Shares”), which issuance shall become effective simultaneously with the entry into effect of the first resolution above (the “Issuance”).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented for the purpose hereof by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 May 2012 in San Francisco,

has subscribed and has entirely paid-in in cash all the shares as follows:

(a) Thirteen million (13,000,000) class A shares for a subscription price of one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 130,000);

(b) Fifteen million (15,000,000) class B shares for a subscription price of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000);

(c) Fifteen million (15,000,000) class C shares for a subscription price of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000); and

(d) Fifteen million (15,000,000) class D shares for a subscription price of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000).

All the shares have been subscribed for and aggregate amount of five hundred eighty thousand United States Dollars (USD 580,000).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Company’s articles of association, which shall now read as follows:

A. Name – Duration – Purpose – Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Magic Newco S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital – Shares – Register of shareholders – Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) consisting of fifteen million (15,000,000) class A shares, fifteen million (15,000,000) class B shares, fifteen million (15,000,000) class C shares and fifteen million (15,000,000) class D shares, each having a par value of one US cent (USD 0.01).

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder. In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into four classes of shares, each of them having the same par value.

6.2. Classes of shares

(1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects. All class A shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A shares. All class A shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of class A shares is reduced.

(b) Each class A share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects. All class B shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B shares. All class B shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of class B shares is reduced.

(b) Each class B share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(3) The class C shares

(a) All class C shares shall be identical in all respects. All class C shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C shares. All class C shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of class C shares is reduced.

(b) Each class C share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(4) The class D shares

(a) All class D shares shall be identical in all respects. All class D shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class D shares. All class D shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, be retired with the effect that the issued number of class D shares is reduced.

(b) Each class D share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.4. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

6.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class

(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class D).

6.6. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, in the order provided for in article 6.6, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.7. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.8. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each of the classes of class A shares, class B shares, class C shares and class D shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.9. The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 23 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA=Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.10. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.11. Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

6.12. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.13. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.14. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.15. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.16. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is

entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders – Vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by up to four (4) managers, who need not be shareholders of the Company and who shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The board of managers shall be comprised of (i) up to two (2) class A managers and (ii) up to two (2) class B managers, who shall be Luxembourg residents. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person or shareholder, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can only deliberate or act validly if at least a majority of the managers including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.2 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a class A manager and a class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) – Independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his office.

F. Financial year – Profits – Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first June of each year and shall terminate on thirty-first May of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

23.5. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(a) an amount equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class D shares, then if no Class D shares are in existence, to the class C shares, until only class A shares are in existence).

Art. 24. Interim dividends – Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem.

A comparu:

Tahoe Cayman Ltd., une société constituée et régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Caymans sous le numéro 265063 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Louis-Foulques Servajeau-Hilst, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 mai 2012 à San Francisco. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Magic Newco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167479, constituée le 13 mars 2012 conformément à l'acte notarié du 22 mars 2012 numéro 755 et modifié pour la dernière fois le 26 avril 2012 suivant un acte notarié du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 mai 2012 numéro 1204 (ci après la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Création de quatre (4) catégories différentes de parts sociales étant des parts sociales de la catégorie A, des parts sociales de la catégorie B, des parts sociales de la catégorie C et des parts sociales de la catégorie D;

2. Conversion de l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en deux millions (2.000.000) de parts sociales de la catégorie A avec une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 580.000) à un nouveau montant de six cent mille dollars américains (USD 600,000) par l'émission de:

- treize millions (13.000.000) de nouvelles parts sociales de la catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

- quinze millions (15.000.000) de nouvelles parts sociales de la catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

- quinze millions (15.000.000) de nouvelles parts sociales de la catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et

- quinze millions (15.000.000) de nouvelles parts sociales de la catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

4. Refonte totale des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de créer quatre (4) catégories différentes de parts sociales étant des parts sociales de la catégorie A, des parts sociales de la catégorie B, des parts sociales de la catégorie C et des parts sociales de la catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (la "Création").

Chaque part sociale donne au détenteur un vote à l'assemblée générale des associés et tous les droits mentionnés dans les statuts de la Société, comme modifiés en vertu de la quatrième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en deux millions (2.000.000) de parts sociales de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (la "Conversion"). La Conversion prendra effet simultanément à la Création et à l'émission des nouvelles parts sociales en vertu de la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social par un montant de cinq cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 580.000) à un nouveau montant de six cent mille dollars américains (USD 600.000) par l'émission des catégories de parts sociales et montants suivants:

1) Treize millions (13.000.000) de parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

2) Quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

3) Quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et

4) Quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

(les "Parts Sociales Emises").

L'émission prendra effet simultanément à l'effectivité de la première résolution ci-dessus (l'"Emission").

Souscription et Paiement:

L'Associé Unique, susnommé,

ici représenté par Monsieur Louis-Foulques Servajeau-Hilst, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2012 à San Francisco,

a souscrit et a entièrement libéré par un apport en numéraire toutes les parts sociales comme suit:

(a) Treize millions (13.000.000) de parts sociales de catégorie A pour un prix de souscription de cent trente mille dollars américains (USD 130.000);

(b) Quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie B pour un prix de souscription de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000);

(c) Quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie C pour un prix de souscription de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000); et

(d) Quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie D pour un prix de souscription de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) .

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix total de cinq cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 580,000).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

A. Nom – Durée – Objet – Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Magic Newco S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des

titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social – Parts sociales – Registre des associés – Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de six cent mille dollars américains (USD 600.000) représenté par quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie A, quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie B, quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie C et quinze millions (15.000.000) de parts sociales de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01).

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence à l'associé existant. Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel de l'associé existant. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en quatre catégories de parts sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Catégories de parts sociales

(1) Les parts sociales de catégorie A

(a) Toutes les parts sociales de catégorie A doivent être identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale de ces parts sociales de catégorie A. Les parts sociales de catégorie A rachetées ou autrement acquises par la Société doivent être annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de catégorie A émises.

(b) Chaque part sociale de catégorie A confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

(2) Les parts sociales de catégorie B

(a) Toutes les parts sociales de catégorie B doivent être identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale de ces parts sociales de catégorie B. Les parts sociales de catégorie B rachetées ou autrement acquises par la Société doivent être annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de catégorie B émises.

(b) Chaque part sociale de catégorie B confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

(3) Les parts sociales de catégorie C

(a) Toutes les parts sociales de catégorie C doivent être identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale de ces parts sociales de catégorie C. Les parts sociales de catégorie C rachetées ou autrement acquises par la Société doivent être annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de catégorie C émises.

(b) Chaque part sociale de catégorie C confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

(4) Les parts sociales de catégorie D

(a) Toutes les parts sociales de catégorie D doivent être identiques à tous les égards. Toutes les parts sociales de catégorie D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale de ces parts sociales de catégorie D. Les parts sociales de catégorie D rachetées ou autrement acquises par la Société doivent être annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de catégorie D émises.

(b) Chaque part sociale de catégorie D confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

6.3. La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

6.5. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales, en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la (les) catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat ou d'annulation de catégories de parts sociales, de tels annulations et rachats de parts sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie D).

6.6. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, dans l'ordre prévu par l'article 6.5, cette catégorie de parts sociales donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance) et les détenteurs des parts sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Parts Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée, détenue et annulée.

6.7. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales de la catégorie de parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.8. Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories des parts sociales de catégorie A, des parts sociales de catégorie B, des parts sociales de catégorie C, des parts sociales de catégorie D correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

6.9. Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où l'associé détenteur de la catégorie de parts sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividende, conformément à l'article 23 des statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler mais diminué par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des statuts, chaque fois qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.10. Une fois les parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.11. Des fractions de parts sociales peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre de fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne peuvent être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront voter.

6.12. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.13. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.14. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.15. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.16. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés – Vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un maximum de quatre (4) gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés et qui constitueront un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Le conseil de gérance sera composé (i) d'un maximum de deux (2) gérants de catégorie A et (ii) d'un maximum de deux (2) gérants de catégorie B, qui devront être résidents au Luxembourg. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut seulement délibérer et agir valablement que si (i) au moins une majorité de ses gérants incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être

présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire.

Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.2. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice Social – Bénéfices – Dividendes Provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juin de chaque année et se termine le trente-et-un mai de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

23.5. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(a) Un montant égal à zéro virgule vingt-cinq (0,25%) de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au prorata de leurs parts sociales sans égard à la catégorie de parts sociales, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier lieu, les parts sociales de catégorie D, puis si aucune part sociale de catégorie D n'existe, les parts sociales de la catégorie C, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les parts sociales de la catégorie A existantes).

Art. 24. Dividendes intérimaires – Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son prénom, nom et lieu de résidence, ledit comparant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L.F. SERVAJEAN-HILST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2012. Relation: EAC/2012/6957. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012068320/941.

(120097045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Niel Natural Resources Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 169.421.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent FOUCHER, dirigeant de sociétés, né le 18 août 1965 à Antony (France - 92), demeurant à CH-1290 Versoix, 96, Route de Suisse,

2.- Monsieur Nicolas BOURG, dirigeant de sociétés, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans,

Tous deux représentés par Maître Alexandre CHATEAUX, avocat, en vertu de deux procurations signées en date du 31 mai 2012 qui demeureront attachées aux présentes pour en faire partie intégrante.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NIEL NATURAL RESOURCES INVESTMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur Laurent FOUCHER:	600 actions
Monsieur Nicolas BOURG:	400 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Laurent FOUCHER, dirigeant de sociétés, né le 18 août 1965 à Antony (France, 92), demeurant à CH-1290 Versoix, 96, Route de Suisse,

- Monsieur Nicolas BOURG, dirigeant de sociétés, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans,

- Monsieur Charles De BAVIER, avocat, né le 10 mai 1948 à Rome, demeurant à CH-1206 Genève, 6, rue François-Bellot.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314, 2a, Place de Paris, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

5.- Le siège social est fixé à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. CHATEAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2012. Relation: LAC/2012/26022. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL .

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070422/169.

(120100666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070305/10.

(120100380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SCI Invict-Immo 1, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5852 Hesperange, 6, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg E 4.805.

STATUTS

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «SCI Invict-Immo 1», société civile immobilière.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la mise en valeur et éventuellement la vente de tout immeuble, nu ou meublé, situé au Grand Duché de Luxembourg.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christian MITCHELL, demeurant à L-5852 Hesperange, 6, rue d'Iltzig, trente quatre parts sociales,	34
2.- Monsieur Olivier LEFEVRE, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 2C rue Principale trente trois parts sociales	33
3.- Monsieur Stéphane THIL, demeurant à L-5408 Bous, 40 rue de Luxembourg, trente trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter ou vendre tous immeubles sous réserve du consentement des deux tiers des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises moyennant la majorité des deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Puis les associés réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de nommer comme administrateur de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Christian MITCHELL, demeurant au L-5852 Hesperange, 6 rue d'Iltzig.

2. Les associés décident de fixer le siège social de la société au L-5852 Hesperange, 6 rue d'Iltzig.

3. Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2012.

Luxembourg, le lundi 04 juin 2012.

Christian Mitchell / Stéphane Thill / Olivier Lefèvre.

Référence de publication: 2012071283/98.

(120101472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Luxgate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 105.092.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2012070307/10.

(120100892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LuxOr Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LuxOr Services S.à r.l.

Référence de publication: 2012070308/10.

(120100678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Laontae Flamingo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070311/11.

(120100714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Le Palmier S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.200.

En date du 08 octobre 2010, la société FIDUCIAIRE CGS SARL, dénonce la convention de domiciliation de la société LE PALMIER S.A., 4, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 63.200.

Esch-sur-Alzette, le 08 octobre 2010.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2012070313/12.

(120100765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Luxberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 51.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012070339/11.

(120100617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Le Plaisir dans l'Assiette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 91, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.627.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012070314/13.

(120100636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070315/10.

(120099878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Pince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.078.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 6 juin 2012

Quatrième résolution

Approbation du remplacement de Monsieur Aurélien FORTIN par Monsieur Marc AUGIER en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Aurélien FORTIN en tant qu'Administrateur qui prendra effet à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme Monsieur Marc AUGIER né le 23/03/1970 à Marseille (France), demeurant professionnellement au 11-13 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui l'accepte, et dont le mandat prendra effet à compter de ce jour et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de révoquer rétroactivement Ernst & Young, demeurant au 7 Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, et portant le n° RCS B 88019, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Sixième résolution
Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale décide de nommer rétroactivement Ernst & Young SA, demeurant au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, et portant le n° RCS B 47771, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

LTIC S.A.

Référence de publication: 2012071068/31.

(120101539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Lehner Investments Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 13 juin 2012:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} avril 2012 du 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012070316/13.

(120100473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lehner Investments Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 11 juin 2012:

1. la démission de l'administrateur Klaus Lovgreen avec adresse à 7 Avenue de Saint Roman, Monte Carlo 98000 - Monaco a été acceptée avec effet au 1^{er} juin 2012;

2. la nomination de l'administrateur Florian Haslinger avec adresse à 144 Hohenzollernstrasse, D-80796 Munich - Allemagne a été acceptée avec effet au 1^{er} juin 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012070317/16.

(120100767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Utilifin, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.741.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «UTILIFIN», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 juin 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juin 2012. Relation: EAC/2012/7444.

- que la société «UTILIFIN» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 741,

constituée suivant acte notarié du 11 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1283 du 3 juillet 2006, se trouve à partir de la date du 7 juin 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 avril 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012070602/25.

(120100235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 44.954.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070319/9.

(120100754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Ligustika Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 133.679.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012070322/12.

(120100608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LMF Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.118.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Laurent Martin

Gérant

Référence de publication: 2012070325/12.

(120100835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

In-Visible Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 37.029.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- société à responsabilité limitée IN-VISIBLE PRODUCTIONS Sàrl, avec siège social à L-8225 Mamer, 7, rue de Dippach, de fait inconnue à cette adresse, (N° R.C.S. B 37.029).

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, bd. Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2012 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie Mellinger

Le liquidateur

Référence de publication: 2012070654/21.

(120100331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of June.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011.

II. That the capital of the Company is set at eighty-five thousand Euros (EUR 85,000.-) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) In accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, the current shareholders of the Company agree that Index Ventures VI (Jersey), L.P. enters into the share capital of the Company by subscribing to the new class B shares to be issued by the Company.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-five thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 145,004.18) so as to raise it from its present amount of eighty-five thousand Euros (EUR

85,000.-) to two hundred thirty thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 230,004.18) by the creation and the issue of fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3) Subscription and paying up of the fourteen millions five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) new class B shares as follows:

(a) Fourteen millions three hundred nineteen thousand one hundred sixty-three (14,319,163) new class B shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one hundred forty-three thousand one hundred ninety-one Euros and sixty-three Euro Cents (EUR 143,191.63);

(b) One hundred eighty-one thousand two hundred fifty-five (181,255) new class B shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of one thousand eight hundred twelve Euros and fifty-five Euro Cents (EUR 1,812.55).

4) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve, in accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, to agree that Index Ventures VI (Jersey), L.P. enters into the share capital of the Company by subscribing to the new class B shares to be issued.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one hundred forty-five thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 145,004.18) so as to raise it from its present amount of eighty-five thousand Euros (EUR 85,000.-) to two hundred thirty thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 230,004.18) by the creation and the issue of fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) new class B shares are subscribed for by one existing shareholder and by one new shareholder as follows:

(a) Fourteen million three hundred nineteen thousand one hundred sixty-three (14,319,163) new class B shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P., prenamed and here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and fully paid up by a contribution in cash of one hundred forty-three thousand one hundred ninety-one Euros and sixty-three Euro Cents (EUR 143,191.63);

(b) One hundred eighty-one thousand two hundred fifty-five (181,255) new class B shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of one thousand eight hundred twelve Euros and fifty-five Euro Cents (EUR 1,812.55).

The fourteen millions five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) new class B shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one hundred forty-five thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 145,004.18) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class B shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at two hundred thirty thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 230,004.18) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares and by fourteen millions five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le 8 juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les actuels associés acceptent que Index Ventures VI (Jersey), L.P. entre au capital de la Société par la souscription aux nouvelles parts sociales de Classe B à émettre.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante-cinq mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 145.004,18) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) à deux cent trente mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 230.004,18) par la création et l'émission de quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription et libération des quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) nouvelles parts sociales de classe B comme suit:

(a) quatorze millions trois cent dix-neuf mille cent soixante-trois (14.319.163) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-trois centimes d'Euro (EUR 143.191,63);

(b) cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-cinq (181.255) nouvelles parts sociales de classe B par Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de mille huit cent douze Euros et cinquante-cinq centimes d'Euro (EUR 1.812,55).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité, dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, d'accepter que Index Ventures VI (Jersey), L.P. entre au capital de la Société par la souscription aux nouvelles parts sociales de Classe B à émettre.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-cinq mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 145.004,18) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) à deux cent trente mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 230.004,18) par la création et l'émission de quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) nouvelles parts sociales de classe B sont souscrites par un associé actuel et un nouvel associé comme suit:

(a) quatorze millions trois cent dix-neuf mille cent soixante-trois (14.319.163) nouvelles parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-trois centimes d'Euro (EUR 143.191,63);

(b) cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-cinq (181.255) nouvelles parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de mille huit cent douze Euros et cinquante-cinq centimes d'Euro (EUR 1.812,55).

Les quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) nouvelles parts sociales de classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cent quarante-cinq mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 145.004,18), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe B, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à deux cent trente mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 230.004,18) représenté par huit millions cinq cent mille Parts Sociales de classe A (8.500.000) ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) et par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) de Parts Sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 juin 2012. LAC/2012/27061. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070916/209.

(120101547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Locart Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 163.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070327/10.

(120100861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Terryglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.790.

EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert signés en date du 11 juin 2012, que les parts sociales de la société, de EUR 1,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Salvatore Cerchione 6B Creswell Place SW10 9RD Londres Grande Bretagne	8.325
Gianluca D'Avanzo 30 Gatliff Road SW1W 8QN Londres Grande Bretagne	4.175
Total	12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071326/24.

(120101134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.706.575,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 21 Mai 2012

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 21 Mai 2012, Morgan Stanley Real Estate Investors V International LP. a reçu les parts sociales détenues (8.886) dans la Société des associés suivants:

- 2.897 parts sociales de MSREF V TE Holding L.P., une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

- 4.092 parts sociales de Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

- 1.092 parts sociales de Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T LP., une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Stefan KOCH

Gérant

Référence de publication: 2012070402/20.

(120100542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lindinger Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 53.398.

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Lindinger Holding S.A.», ayant son siège social à L-5416 Ehnen, 127, route du Vin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.398, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, le 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 7 mars 1996, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 892 du 1^{er} septembre 2003,

ayant un capital social fixé à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents) chacune

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc JOURDAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs à l'administrateur délégué et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, Avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 68.566.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs, l'administrateur délégué et le commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean-Luc JOURDAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2012. Relation GRE/2012/1556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070323/66.

(120099847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

**SBN (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.213.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 106.213 (the "Company").

There appeared:

SBN Holding, LLC (f/k/a Sonneborn Holding, LLC), a limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange street Wilmington 19801 Delaware, USA and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3718519 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 125 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name to "SBN (Luxembourg) Holdings S.a r.l.";
2. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from "Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.a r.l." to "SBN (Luxembourg) Holdings S.a r.l.".

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 4.** The Company's name is SBN (Luxembourg) Holdings S.a r.l."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille douze le vingt-cinquième jour d'avril, Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 12.500 EUR, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 106.213 (la «Société»).

A comparu,

SBN Holding, LLC (anc. Sonneborn Holding, LLC), une société valablement constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209, Orange street Wilmington 19801 Delaware, USA et immatriculée auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 3718519 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 125 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «SBN (Luxembourg) Holdings S.à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de «Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l.» en «SBN (Luxembourg) Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 4.** La dénomination de la société est SBN (Luxembourg) Holdings S.à r.l.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 900,- EUR.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2012. Relation GRE/2012/1498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071275/96.

(120101706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Louby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.901.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration en date du 14 juin 2012

1^{er} Résolution

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Andréas Tartoras, administrateur, à la fonction de président du conseil d'administration:

La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci vaudra automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour Louby S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012070329/18.

(120100728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LOYS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.575.

—
Les comptes annuels au 31. Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070330/9.

(120099973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LPOV Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.052.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070331/10.

(120099874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LPOV Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.444.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070332/10.

(120099873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lussemburgo Gestioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.820.

—
Extraits des résolutions du conseil d'administration circulaire du 1^{er} juin 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Circulaire du 1^{er} juin 2012 les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la démission de:

- Monsieur Bruno AGOSTINI, en tant que Administrateur de la société, formalisée par lettre du 19 avril 2012, avec effet au 19 avril 2012;

Le Conseil prend acte et accepte ladite démission.

Deuxième résolution

Le Conseil décide de coopter:

- Monsieur Giovanni Maria BOCCARDO, demeurant 2, Via F. Pelli, 6901 Lugano, Suisse, en tant que Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Bruno AGOSTINI;

Le mandat susmentionné prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

LUSSEMBURGO GESTIONI S.A.

Mr Sante JANNONI

Administrateur

Référence de publication: 2012070658/25.

(120100080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2012070334/13.

(120100709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.409.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire au siège social le 15 juin 2012*

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 7, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX S.A.

Référence de publication: 2012070336/18.

(120100117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Luxange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 52, Zone d'Activité du Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 80.966.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Reinert Daniel, né le 15 décembre 1946 à Metz, demeurant à F-57580 Remilly, Rue Auguste Rolland 1

Madame Henrion Solange, née le 5 novembre 1946 à Lucy, demeurant à F-57580 Remilly, Rue Auguste Rolland 1

Madame Baesen-Wagner Lydie, née le 11 juillet 1968 à Metz, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, Place de Moustier 4

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Reinert Daniel, né le 15 décembre 1946 à Metz, demeurant à F-57580 Remilly, Rue Auguste Rolland 1

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012070338/17.

(120099349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Société Luxembourgeoise de Négoce International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 132.843.

—
L'an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NEGOCE INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132843, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2683 du 22 novembre 2007;

dont les statuts ont été modifiés suivant reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2862 du 30 décembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal NICOLAS, demeurant à F-57480 Hunting, 7, rue du Muguet.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard MOUREY, demeurant à F-54136 Bouxières Aux Dames.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires

de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle à L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

2.- Modification afférente de l'article 4, alinéa 1, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle à L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Roedt."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. NICOLAS, G. MOUREY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25392. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070542/60.

(120099895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070341/10.

(120099795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LXFR001, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.776.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2012 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes;
- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

LXFR001

Société anonyme

Référence de publication: 2012070343/18.

(120100293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Raymond Melchers, avec adresse au 20, Rue Pierre Thinnès, L-2614 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.

2. Nomination de Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d' Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Thomas Schmuckli, avec adresse au 35a, Oberer Chamletenweg, 6333 Hunenberg See, Suisse

- Mario Seris, avec adresse au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

4. Suite à une fusion par absorption, le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG AUDIT prend fin. En conséquence, le réviseur d'entreprises agréé est désormais KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Les actionnaires renouvellent le mandat de KPMG Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070816/26.

(120101731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

LXFR002, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.554.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2012 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

LXFR002

Société anonyme

Référence de publication: 2012070344/18.

(120100292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LXFR003, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.542.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2012 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
LXFR003
Société Anonyme

Référence de publication: 2012070345/18.

(120100291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LXFR004, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.541.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2012 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
LXFR004
Société Anonyme

Référence de publication: 2012070346/18.

(120100290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LXFR005, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.529.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2012 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
LXFR005
Société anonyme

Référence de publication: 2012070347/18.

(120100289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

M.L.C. & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 136.130.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012070348/12.

(120100517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

4T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.475.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange en date du 18 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire que les personnes suivantes ont été nommées à la fonction d'administrateur de la société:

- M Andrzej Rybicki, demeurant 7 avenue de Tournay, CH-1292 Chambesy,
- M Alessandro Brenna, demeurant 307 Chemin Pré de Planche 1, Lot de Planche, F-01280 Prévessin-Moëns
- M Thomas Steinmann, demeurant Avenue de Lavaux 28, CH-1009 Pully,
- Mme Tina Nyfors, demeurant Chemin de Grande Rive 3, CH-1007 Lausanne,
- Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

Le mandat de ces administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2018.

Il résulte également du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire que la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2018

Bertrange, le 18 juin 2012.

Pour 4T S.A.

Référence de publication: 2012071420/24.

(120101761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

L'associé «Macquarie Global Infrastructure Fund III A représenté par Trust Company Limited ACF Macquarie Specialised Asset Management Limited» de la Société a changé sa dénomination sociale et s'appelle désormais «The Trust Company Limited acting as custodian of Macquarie Specialised Asset Management Limited acting as responsible entity of Macquarie Global Infrastructure Fund III A».

L'associé «Macquarie Global Infrastructure Fund III B représenté par Trust Company Limited ACF Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited» de la Société a changé sa dénomination sociale et s'appelle désormais «The Trust Company Limited acting as custodian of Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited acting as responsible entity of Macquarie Global Infrastructure Fund III B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070351/18.

(120100598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.073.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012070352/10.

(120100673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.261.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Raymond Melchers, avec adresse au 20, Rue Pierre Thinner, L-2614 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.

2. Nomination de Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse,
- Mario Seris, avec adresse au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

4. Suite à une fusion par absorption, le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG AUDIT prend fin. En conséquence, le réviseur d'entreprises agréé est KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Les actionnaires renouvellent le mandat de KPMG Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012071237/26.

(120101722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Syrval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 42.266.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2012 a renouvelé les mandats

- des administrateurs

Mme Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Mme Sylvie SCHROEDER, directeur de sociétés, 38, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange M. Antoine HIENTGEN, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- et du commissaire aux comptes

FIDEX Audit S.à.r.l., RCS Luxembourg B48513, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

pour une période de six ans. Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 approuvant les comptes au 31 décembre 2017.

SYRVAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012070556/19.

(120100452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Man Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012070353/12.

(120100041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Market Vectors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 168.659.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenue au siège social de la société le 11 juin 2012

Le conseil d'administration décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65.477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012070355/16.

(120100558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Martinson Trigon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070356/10.

(120099908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Ateneum Investmentsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.317.

*Extrait des résolutions des actionnaires
prises en date du 14 mai 2012 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal des décisions des actionnaires prises en date du 14 mai 2012, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Prendre acte des démissions de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 14 mai 2012, et nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société, avec effet au 14 mai 2012, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Andrea La Magra, employé privé, né le 6 mai 1980 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Mauro Cadorin, employé privé, né le 24 juin 1974 à Asolo (Italie), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. Nommer Veridice S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son adresse au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.843, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet au 14 mai 2012, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

ATENEUM INVESTMENTSGESELLSCHAFT S.A.

Référence de publication: 2012070710/28.

(120101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Martinson Trigon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070357/10.

(120099909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée:

- Monsieur Costas Constantinides, gérant, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Russell Perchard, gérant, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2012070359/16.

(120099807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Matterhorn Mobile Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.831.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de l'administrateur de catégorie A de la Société; Madame Linda Harroch du 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070360/13.

(120100805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Melbury Park Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.857.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de la société, LDV Management S.à r.l., associé et gérant unique de la Société, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of LDV Management S.à r.l., sole shareholder and sole manager of the Company, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070365/15.

(120099814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Matterhorn Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.835.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de l'administrateur de catégorie A de la Société; Madame Linda Harroch du 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070361/13.

(120100605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.161.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse du gérant de catégorie A de la Société; Madame Linda Harroch du 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070362/13.

(120100604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Munch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070370/10.

(120100400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Mawared International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.934.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2012 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat:

- R.C. CONSULTING LTD, dont le siège social est situé Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, immatriculée au Registre de Commerce des Seychelles sous le numéro 040226.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour MAWARED INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012070363/17.

(120100511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

**1741 Asset Management Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Wegelin Asset Management Funds Sicav).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of WEGELIN ASSET MANAGEMENT FUNDS SICAV (the "Company") a société anonyme with registered office in Atrium Business Park 31, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 7, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2079 of September 25, 2007.

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 September 2011, published in the Mémorial under number 2625 of 28 October 2011.

The Meeting was opened under the chairmanship of Ms Pascale André, employee, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Ms Carole Beninger, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Yves Corneau, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- The present Meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to the holders of shares (all in registered form) by registered mail on 18 May 2012.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to change the name of the Company to 1741 Asset Management Funds SICAV so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "1741 ASSET MANAGEMENT FUNDS SICAV" (the "Company")."

2. Amendment of the fifth paragraph of article 14 of the Articles in order to include Russia, Indonesia and South Africa as countries which are acceptable for the Luxembourg supervisory authority for investing 100% of the net asset value of a sub-fund of the Company in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by those countries so as to read as follows:

"The Board of Directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each Sub-Fund of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company (including but not limited to OECD member

states, Singapore, Brazil, Indonesia, South Africa and Russia), or public international bodies of which one or more of Member States of the European Union are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Sub-Fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such Sub-Fund's total net assets.”

III.- The Chairman brought to the attention of the Meeting that the reference to “the fifth paragraph of article 14 of the Articles” in the second item of the agenda must be read as a reference to “the fifth paragraph of article 16 of the Articles”.

IV.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the Bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

V.- As appears from the said attendance list, out of 7,714,736 outstanding shares, 4,155,192 shares are present or represented at the present Meeting, representing more than half of the capital of the Company.

VI.- As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting, by 4,155,122 Votes for, 0 votes against and 0 abstentions, takes the following resolution:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company to 1741 Asset Management Funds SICAV and to amend article 1 of the Articles so read as follows:

“ **Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a company in the form of a “société anonyme” qualifying as a “société d'investissement à capital variable” under the name of “1741 ASSET MANAGEMENT FUNDS SICAV” (the “Company”).”

After deliberation, the meeting by 4,152,375 votes for, 2,817 votes against and 0 abstention, takes the following resolution.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the fifth paragraph of article 16 of the Articles so read as follows:

“The Board of Directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each Sub-Fund of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company (including but not limited to OECD member states, Singapore, Brazil, Indonesia, South Africa and Russia), or public international bodies of which one or more of Member States of the European Union are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Sub-Fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such Sub-Fund's total net assets.”

The Meeting noted that the French translation of the Articles is not required anymore in accordance with article 26 (2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and that therefore no French translation of the Articles will follow the English version.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: P. ANDRE, C. BENINGER, J.-Y. CORNEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. Relation: LAC/2012/25782. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071397/91.

(120101662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.